

-----  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL  
CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL  
-----

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 16 septembre 2019, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **RÉSOLUTION C-19-043**

#### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION C-19-044**

#### **Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 août 2019 et du 3 septembre 2019**

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 août 2019 et du 3 septembre 2019.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 août 2019 et du 3 septembre 2019 soient ratifiées telles que lues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-19-045**

**Adoption de la liste des comptes à payer No. 9-0-19 et ratification de la liste des chèques émis No. 9-1-19**

Les listes des comptes à payer No. 9-0-19 et des chèques émis No.9-1-19 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer No. 9-0-19 au montant de **27 958,89 \$**, ainsi que les listes des chèques émis No. 9-1-19 au montant de **689 741,96 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TIRAGE SPÉCIAL**

**Tirage - Effort horticole 2019**

Le Tirage pour l'effort horticole est fait devant le public pour un bon d'achat de 100 \$ par quartier.

Les gagnants sont:

- Quartier #1 :100, rue Pie X
- Quartier #2 : 409, rue Laval
- Quartier #3 :1 320, rue Champlain

**RÉSOLUTION C-19-046**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 320 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 320 000 \$ qui sera réalisé le 30 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
344	2 266 000\$
373	2 054 000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 344 et 373, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY COURNOYER,**

**APPUYÉ PAR MME MÉLANIE GLADU, ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 mars et le 30 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 04501  
7000, AVENUE DE LA PLAZA  
SOREL-TRACY, QC  
J3R 4L8

8. Que les obligations soient signées par le Maire et le Directeur général & Secrétaire-trésorier. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 344 et 373 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-19-047**

**Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations  
à la suite des demandes de soumissions publiques – 4 320 000 \$**

Date d'ouverture :	16 septembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 septembre 2019
Montant :	4 320 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 344 et 373, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 septembre 2019, au montant de 4 320 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

209 000 \$	2,00000 %	2020
214 000 \$	2,10000 %	2021
219 000 \$	2,15000 %	2022
225 000 \$	2,20000 %	2023
3 453 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,43800

Coût réel : 2,60904 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

209 000 \$	2,00000 %	2020
214 000 \$	2,10000 %	2021
219 000 \$	2,15000 %	2022
225 000 \$	2,20000 %	2023
3 453 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,01400

Coût réel : 2,75574 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par M. Michel Latour, appuyé par Mme Ginette Richard et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 320 000 \$ de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général & Secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le Maire et le Directeur général & Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REPRÉSENTATION**

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

**RÉSOLUTION C-19-048**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier